BM Peintre en Bâtiment (PB) – F/H

Mis à jour le 29 mai 2026

Conditions d'entrée et prérequis

- Futurs apprentis de 15 à 29 ans révolus (dérogations sous certaines conditions).
- Pas de condition d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap (RQTH), sportifs de haut niveau, ou ayant un projet de reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme.
- Etre titulaire d'un diplôme, titre ou certificat de niveau 4

Niveau d'entrée

Niveau 4 - BAC

Niveau de sortie

Niveau 5 - BAC +2

Public visé

Futurs apprentis de 15 à 29 ans révolus (dérogations possibles)

Rythme

Alternance

Durée en centre

24 mois

Validation

- **Brevet de Maîtrise Peintre en Bâtiment**
  Diplôme professionnel de niveau 5 délivré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
  RNCP36598

L'inscription à la formation se fait pour la totalité du référentiel. En cas de validation partielle, les blocs de compétences validés sont acquis.

Modalités d'évaluation

- Epreuves ponctuelles et contrôles en cours de formation (CCF)

Vous êtes âgé de 15 à 29 ans révolus ? Vous souhaitez obtenir un diplôme en travaillant ?

Objectifs professionnels

Le **titulaire du Brevet de Maitrise Peintre en Bâtiment** assure des missions d'encadrement (des chantiers, des équipes) et de gestion financière des chantiers. Il gère le relationnel avec les différents acteurs impliqués.

Ses **principales missions** sont :

- Analyser la demande ou le dossier de marché
- Réaliser l'étude technique et financière du projet
- Préparer et organiser les chantiers en termes d'approvisionnements
- Définir les équipes et répartir les tâches
- Contrôler l'exécution des travaux en cours et en fin de chantier
  Intervenir sur les travaux de qualité spécifique, sur des bâtiments classés, sur les chantiers « haute qualité environnementale » et « développement durable »
- Réaliser des travaux de peinture, de pose de revêtements muraux ou de sols intérieurs et extérieurs
  Participer aux réunions de chantiers
- Assurer la représentation de l'entreprise auprès du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et des professionnels de la décoration

Le titulaire du Brevet de Maitrise Peintre en Bâtiment **évolue dans une entreprise du secteur du bâtiment.**

Contenu

- **Domaines professionnels**
  Conseiller le client pour une prestation matières et couleurs
  Elaborer et vendre une offre de prestations en peinture et revêtement adaptée à la demande du client et conforme à la réglementation
  Organiser, gérer et coordonner les chantiers de l'entreprise
  Intervenir sur les réalisations peinture et finition des différents chantiers de l'entreprise
  Clôturer les chantiers de peinture
  S'inscrire dans une démarche de développement durable propre au secteur du bâtiment
  Contrôler la rentabilité de la réalisation
- **Domaines managériaux**
  Créer, reprendre et développer une entreprise du bâtiment spécialisée en peinture en s'appuyant sur un réseau de partenaires et de professionnels spécifiques.
  Elaborer la stratégie commerciale de l'entreprise de finitions et développer les outils de commercialisation et de communication adaptés à son développement.
  Piloter au quotidien la rentabilité de l'entreprise, procéder aux investissements et aux ajustements nécessaires pour assurer la santé financière de l'établissement
  Gérer les ressources humaines de l'entreprise de peinture en respectant les principes de droit du travail et la convention collective du bâtiment.
  Former et accompagner l'apprenant en apprentissage dans le métier de peintre ou de solier/moquettiste
  Echanger en langue étrangère dans l'exercice de son activité

BM Peintre en Bâtiment (PB) – F/H

Modalités de suivi

Entrée-sortie permanente

Oui

Codes réglementaires

- Code RNCP : RNCP36598
- Code diplôme : 36M23403
- Formacode : 22490, 22472, 22294, 32097
- Code NSF : 233
- Code ROME : F1606

Modalités pédagogiques

- Formation en alternance
- Formation théorique et pratique (plateau technique ou équipement spécifique)
- La formation pratique en entreprise est assurée par le maitre d'apprentissage

Profil des intervenants

- Enseignants formateurs du CFA académique

Les plus

Taux de réussite 2025 : 67 %

Possibilité d'aménagement du parcours

Oui

Délais et modalités d'accès

- Pré-inscription en ligne : https://cfa-ac-alsace.ymag.cloud/index.php/preinscription
- La date de début en entreprise ne peut être postérieure de plus de 3 mois au début d'exécution du contrat. La date de début au CFA ne peut être postérieure de plus de 3 mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Financements possibles

- Formation 100% prise en charge par l'OPCO (aucun frais à la charge de l'apprenti)

Poursuite de parcours

Entrée dans la vie active :

- Peintre en Bâtiment

Référent handicap

Toutes nos formations sont accessibles à la candidature de personnes en situation de handicap. Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- CFA ACADEMIQUE
- 2 rue Adolphe Seyboth
  67000 STRASBOURG
- info@cfa-academique.fr
- 03 88 14 10 10
- www.cfa-academique.fr
- SIRET : 18671553800044